



PRÉFET DU RHÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 14 AU 29 JUIN 2018 INCLUS PORTANT SUR UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, AU TITRE DE L'ARTICLE L 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLLICITÉES PAR LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN LOISE TORANCHE (SMAELT) RELATIVES AU PROJET DE RESTAURATION ÉCO-MORPHOLOGIQUE DU THORON SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HAUTE-RIVOIRE

Par arrêté du 11 mai 2018, le Préfet du Rhône a prescrit une enquête publique conformément aux dispositions des articles L 122-1, L 123-1 à L.123-19, R 123-1 à R 123-27 du code de l'environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, R 214-1 à R 214-56, relatifs aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues au titre des articles L. 214-1 à 6, d'une durée de 15 jours.

CETTE ENQUÊTE EST OUVERTE DURANT 15 JOURS, DU 14 AU 29 JUIN 2018 INCLUS

Le projet s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière « Bernand, Revoute, Loise, Toranche » et vise à améliorer le fonctionnement écologique du cours d'eau.

Il consiste à :

- restaurer la continuité écologique du ruisseau en remplaçant les passages busés par des ponts sans emprise sur le fond du lit
- redonner au Thoron son tracé initial
- aménager les parcelles afin d'optimiser leur exploitation tout en préservant la zone humide et le ruisseau

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation, ainsi qu'une déclaration d'intérêt général, à laquelle sont joints l'avis du directeur régional des affaires culturelles et l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier en mairie de Haute-Rivoire, siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/restauration-Thoron> du 14 au 29 juin 2018 inclus.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, en mairie de Haute-Rivoire.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès des services du Préfet du Rhône (Direction Départementale des Territoires - Service Eau et Nature – Guichet unique– 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03).

Le public peut consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête sur support papier ouvert à cet effet en mairie précitée
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « restauration du Thoron » à l'adresse de la mairie de Haute-Rivoire
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : restauration-thoron@mail.registre-numerique.fr
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/restauration-Thoron> pendant la durée de l'enquête publique.

Toutes les contributions transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site dédié, pendant la durée de l'enquête publique.

M. Raymond BORDET, retraité de l'agriculture, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de Haute-Rivoire, aux dates et heures suivantes :

Le 14 juin 2018	De 9h à 11h
Le 16 juin 2018	De 9h à 11h
Le 29 juin 2018	De 16h30 à 18h30

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences sont annexées immédiatement au registre d'enquête correspondant.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie pré-citée, et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par le SMAELT.

Des informations peuvent être demandées au SMAELT, auprès de M. Julien GRASSOT, technicien de rivières au SMAELT, joignable au n°04.77.26.31.44 – technicien.smaelt@gmail.com, ou à l'adresse postale du SMAELT (11 avenue Jean Jaurès 42110 FEURS).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de Haute-Rivoire ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr, puis onglets : politiques publiques ; environnement, développement durable, risques naturels et technologiques ; eau ; autorisations ; enquêtes publiques), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation et de DIG par un arrêté autorisant et déclarant les travaux d'intérêt général, ou un refus.